



CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

FISCALITÉ DU PATRIMOINE

LES NOUVEAUX REDRESSEMENTS

27 MARS 2025

SOMMAIRE

- **Loi de finance pour 2025**
- **Plus-values de cession de valeurs mobilières**
- **Stratégies d'appréhension de trésorerie**
- **Apport-cession**
- **Démembrement et distribution des dividendes**
- **Exonérations « Pacte Dutreil »**
- **Successions / Libéralités**

Benoît BOHNERT

Président-adjoint de la section des finances Conseil d'État

Benoît Bohnert, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (promotion « René Char »), a exercé les fonctions d'administrateur civil à la direction de la législation fiscale du ministère de l'économie et des finances, puis de conseiller technique en charge de la fiscalité aux cabinets de Francis Mer et d'Alain Lambert avant d'être nommé directeur de cabinet du ministre de la santé et des solidarités en 2005.

Il a rejoint le Conseil d'Etat en 2006, où il a successivement exercé les fonctions de rapporteur, de rapporteur public et d'assesseur à la section du contentieux. Conseiller d'Etat depuis 2018, il exerce depuis novembre 2023 les fonctions de président adjoint de la section des finances du Conseil d'Etat.



Marc BORNHAUSER - Avocat Associé en Droit Fiscal - Cabinet Bornhauser

Après sa formation universitaire - Magistère de juriste d'Affaires (Paris II Assas, Promotion 1988)- il a intégré le Département Impôts Directs du Bureau Francis Lefebvre dès 1988 en qualité de Conseil juridique stagiaire.

Il devient Avocat à la suite de la fusion des professions d'Avocat et de Conseil Juridique en 1992 et a quitté le Bureau Francis Lefebvre en 1995 afin de rejoindre le Cabinet Siméon et Associés avant de fonder le Cabinet Bornhauser en 1997.

Marc Bornhauser est, par ailleurs, président d'honneur et administrateur membre du Bureau de l'IACF (Institut des Avocats Conseils Fiscaux) qu'il a présidé de 2017 à 2020 et dont il a antérieurement présidé la Commission technique Fiscalité du Patrimoine. Il est également membre de l'Académie Internationale du Droit des Successions et des Trusts.

Il a aussi été membre du Conseil National des Barreaux (mandature 2021-2023) où il a été élu sur la liste ACE. Fin 2024, il est élu au Conseil de l'Ordre du barreau de Paris pour un mandat de 3 ans.

En outre, il est l'auteur de différents articles notamment en matière de plus-values de cessions de valeurs mobilières et a enseigné pendant 12 ans au sein du Master II Droit des Affaires et Fiscalité de Paris II. Il anime de nombreuses conférences au sein de l'I.A.C.F.



Philippe GOSSET

Avocat en droit fiscale - CMS Francis Lefebvre

Philippe Gosset a rejoint CMS Francis Lefebvre en 2012, après une expérience de 4 ans au sein des équipes fiscales des cabinets d'avocats Bredin Prat (Paris) et De Brauw Blackstone Westbroek (Amsterdam).

Philippe assiste les banques privées et les particuliers (entrepreneurs et grandes fortunes) dans le cadre de problématiques patrimoniales (Dutreil, apport-cession, donation-cession, PEA, financement de l'immobilier professionnel, IFI, fiscalité de l'assurance-vie...). Philippe intervient également sur les problématiques de structuration de la rémunération des salariés et dirigeants (BSPCE, actions gratuites, actionariat salarié et mobilité). Philippe accompagne enfin les groupes en matière de fiscalité des entreprises (conseil et contentieux) ainsi que les fonds d'investissement dans le cadre d'opérations d'acquisition et de refinancement.

Auteur de nombreux articles, Philippe participe régulièrement à des conférences sur la fiscalité française et enseigne à HEC, à l'Université Paris-Dauphine et à l'Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne.

Philippe a été nommé dans le top 10 des avocats en fiscalité patrimoniale les plus influents de France en 2023 par la revue Business Today et dans l'édition 2024 des « 100 qui font le Patrimoine » par Leaders League.



Bastien LIGNEREUX

Maître des requêtes - Conseil d'État

Bastien Lignereux est rapporteur public à la 9e chambre de la section du contentieux du Conseil d'État, membre de la commission des infractions fiscales et enseigne le contentieux fiscal.

Il a dirigé le bureau de la fiscalité du patrimoine à la DLF de 2017 à 2019 et a été conseiller en charge de la fiscalité à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne de 2020 à 2023.



SOMMAIRE

- **Loi de finance pour 2025**
- Plus-values de cession de valeurs mobilières
- Stratégies d'appréhension de trésorerie
- Apport-cession
- Démembrement et distribution des dividendes
- Exonérations « Pacte Dutreil »
- Successions / Libéralités

MANAGEMENT PACKAGES – ARTICLE 163 BIS H DU CGI

CONTRIBUTION DIFFÉRENTIELLE SUR LES HAUTS REVENUS (CDHR) : CGI, ART. 224

SOMMAIRE

- Loi de finance pour 2025
- **Plus-values de cession de valeurs mobilières**
- Stratégies d'appréhension de trésorerie
- Apport-cession
- Démembrement et distribution des dividendes
- Exonérations « Pacte Dutreil »
- Successions / Libéralités

CE, 31 mai 2024, n°489370 : Plus-values sur participations des non-résidents : le bénéfice des abattements pour durée de détention sur option est-il ouvert ?

**CE, 31CE, 8e et 3e ch., 17 juin 2024, n°488488
Droits de donation acquittés par le donateur et détermination du gain net imposable au titre de la plus-value de cession**

CE, 9^E ET 10^E CH., 5 FÉVR. 2025, N° 476399

CE 5 février 2025, n° 476399 : *Exit tax* - La rétroactivité est-elle contraire aux libertés communautaires ?

CE, 8^E ET 3^E CH., 23 JUIL. 2024, N° 489305

SOMMAIRE

- Loi de finance pour 2025
- Plus-values de cession de valeurs mobilières
- **Stratégies d'appréhension de trésorerie**
- Apport-cession
- Démembrement et distribution des dividendes
- Exonérations « Pacte Dutreil »
- Successions / Libéralités

TA Bordeaux, 17 octobre 2024 n° 2205287 et TA Montpellier, 2e ch. 12 févr. 2024, n° 2201983 : sortie de trésorerie par réduction du capital : abus de droit ?

CAA Bordeaux, 5e ch., 16 avr. 2024, n° 22BX01822, SARL SERCOM : application possible du régime des RCM en l'absence d'abus de droit ?

SOMMAIRE

- Loi de finance pour 2025
- Plus-values de cession de valeurs mobilières
- Stratégies d'appréhension de trésorerie
- **Apport-cession**
- Démembrement et distribution des dividendes
- Exonérations « Pacte Dutreil »
- Successions / Libéralités



CE, 8^E ET 3^E CH., 16 FÉVR. 2024, N° 472835

CAA PARIS, 7 FÉVRIER 2024, N° 22PA02007
GAIN DE “MANAGEMENT PACKAGE”

SOMMAIRE

- Loi de finance pour 2025
- Plus-values de cession de valeurs mobilières
- Stratégies d'appréhension de trésorerie
- Apport-cession
- **Démembrement et distribution des dividendes**
- Exonérations « Pacte Dutreil »
- Successions / Libéralités

Cass. Civ. 3e, 19 septembre 2024, n° 22-18.687 :
Quelles sont les implications de la distribution du résultat exceptionnel à l'usufruitier pour l'équilibre des droits entre usufruitier et nu-propriétaire ?
Quel impact fiscal ?

SOMMAIRE

- Loi de finance pour 2025
- Plus-values de cession de valeurs mobilières
- Stratégies d'appréhension de trésorerie
- Apport-cession
- Démembrement et distribution des dividendes
- **Exonérations « Pacte Dutreil »**
- Successions / Libéralités

Cass. com. 24 janvier 2024, n° 22-10.413 Exercice d'une fonction de direction - engagement « réputé acquis »

**Dutreil ISF – Appréciation du caractère prépondérant de l'activité éligible
Cass. com., 13 mars 2024, n° 22-15.300**

**Cass. com., 10 mai 2024, n° 22-18.812 : qualification de holding animatrice :
quelles sont les dernières précisions ?**

AMENDEMENT PLF 2024

AMENDEMENT PLF 2025



SOMMAIRE

- Loi de finance pour 2025
- Plus-values de cession de valeurs mobilières
- Stratégies d'appréhension de trésorerie
- Apport-cession
- Démembrement et distribution des dividendes
- Exonérations « Pacte Dutreil »
- **Successions / Libéralités**

ISF : Cass. com., 4 avril 2024 n° 22-19.335

BOFIP 26/09/2024 : La réforme du quasi-usufruit : le sort des créances de restitution et les conditions de leur déductibilité de la succession de l'usufruitier.
